

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une voie de contournement du centre-bourg et aménagement d'un parking sur le village de Giuncheto

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MAIRIE DE GIUNCHETO

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collectivité de Corse et Commune de Giuncheto

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François Paolini, maire de Giuncheto

RCS / SIRET

2	1	2	0	0	1	2	7	5	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 6	a) Construction d'une route classée dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les aménagements aménagés sont :

- création d'une voie de déstasse sur la parcelle cadastrale n°111 section B d'une emprise de 1000 m²
- création d'un parking d'une dizaine de places sur la parcelle cadastrale n°112 section B d'une emprise de 382 m²

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la circulation et le stationnement dans le centre bourg ancien (route étroite)

Résoudre les difficultés d'accès dans la partie haute du village (urbanisation en développement)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la voie de contournement :

- création d'une chaussée à double sens calibrée à 5,50 m de large pour 60 ml de longueur (pente du profil en long de 15 % environ)
- pas de terrassement modifiant le profil du terrain, la route épouse le dénivelé naturel
- création d'un carrefour à priorité STOP en partie basse
- création d'un mini-giratoire franchissable en partie haute
- création d'un trottoir soigné (2 m de large + plantation)
- création d'un réseau pluvial (diamètre 600)

Pour le parking :

- réalisation d'un ouvrage de soutènement en limite basse de la parcelle 112 B : une étude de sol devra préciser la nature et la portance du sous-sol pour la fondation de cet ouvrage (implantation au départ d'un talweg)
- reprise nécessaire du mur de soutènement existant dégradé en limite haute de la parcelle 112

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de cette nouvelle voie va modifier le plan de circulation, faisant passer la circulation du tronçon étroit du centre bourg ancien à sens unique (sens montant).

Cette nouvelle voie sera assez pentue (environ 15%) mais sur un linéaire assez court (60 ml) pour un usage uniquement résidentiel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique DUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création de la voie de contournement	5,5 ml de large * 60 ml de long
Emprise de la voie, des trottoirs et du réseau pluvial	1000 m2
Création d'un parking d'une dizaine de place	382 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Giuncheto
Création de la voie de
contournement : 111 B
Création du parking : 112 B

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 1° 3 5' 12" 93 Lat. 0 8° 5 7' 13" 54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 1° 3 5' 13" 55 Lat. 0 8° 5 7' 13" 08

Point d'arrivée :

Long. 4 1° 3 5' 14" 17 Lat. 0 8° 5 7' 15" 11

Communes traversées :

Giuncheto

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Village de Giuncheto, altitude de 225 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Artificialisation de 1000 m2 d'une petite prairie naturelle assez pentue située en bordure du village
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Artificialisation de 1000 m2 d'une petite prairie naturelle assez pentue située en bordure du village
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque incendie - aléa moyen-fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

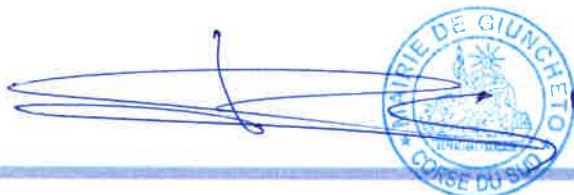
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Giuncheto

le. 31 juillet 2018.

Signature

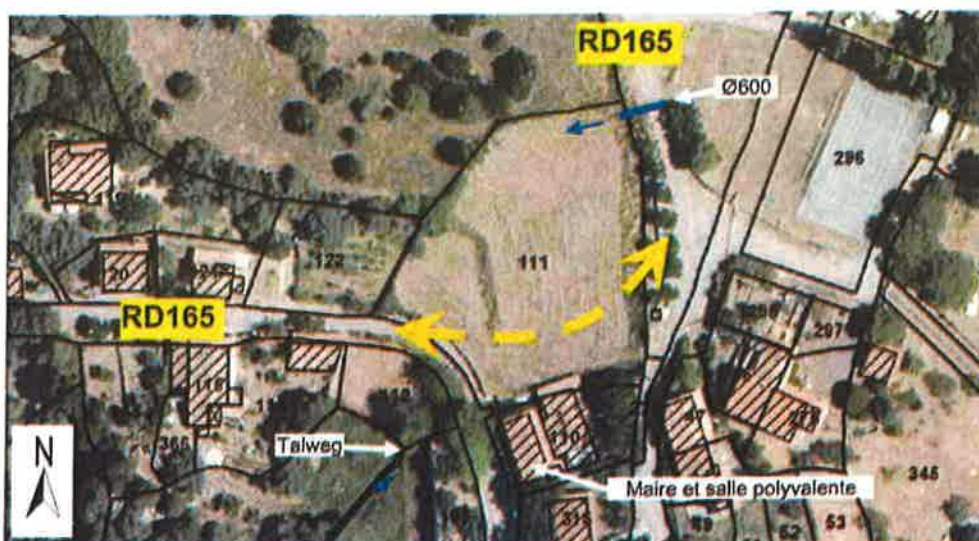


The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GIUNCHETO' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom, with a central emblem featuring a pine tree and a sun.

3. Aménagements envisagés

a- Création d'une voie de délestage :

En réponse aux difficultés d'accès dans la partie haute du village, la création d'une voie de contournement est envisagée sur une dent creuse – la parcelle 111- située entre deux branches de la RD165.



16. Vue de la parcelle n°111 de 2705m² au nord de la mairie et de la salle polyvalente (implantés sur la parcelle n°110).

Le tracé de la voie à établir doit constituer le meilleur compromis entre l'emprise à acquérir, la longueur de la voie au regard de la pente résultante et, pour finir, la sécurité des futurs carrefours au raccordement à la voirie existante.

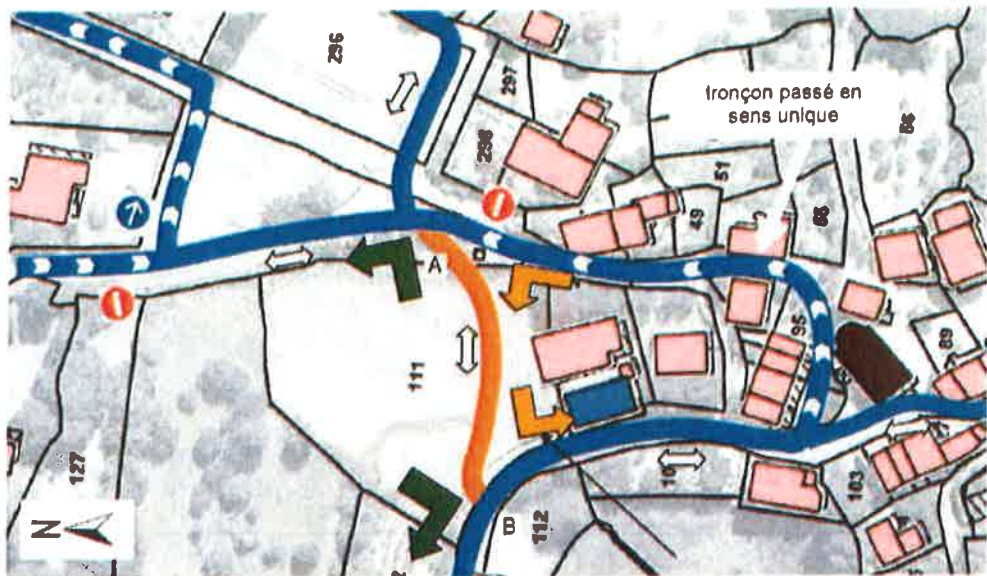
Une esquisse de tracé a été établie dans cette optique avec une chaussée double sens calibrée à 5.50m de large pour 60m de longueur environ qui épouse le terrain naturel. La dénivelée à franchir est de l'ordre de 7.90m conduisant à une pente du profil en long de 15% environ.

Le raccordement à la voirie existante pourrait être gérée par un carrefour à priorité (stop) en partie basse, tandis qu'un mini-giratoire franchissable en partie haute améliorerait la manœuvre des véhicules en provenance du centre bourg compte tenu de l'angle très fermé avec la nouvelle voie.

La création d'un trottoir soigné (2m de large + plantation) le long de la voie améliorera la connexion entre le haut et le bas du village. L'éclairage public et les réseaux en attente (EDF/ FR TEL) seront intégrés dans le corps de chaussée.

La création d'un réseau pluvial s'avère également nécessaire de l'aqueduc Ø600 présent au nord de la parcelle 111 jusqu'à l'exutoire naturel (départ de talweg) présent au niveau de la parcelle 112.

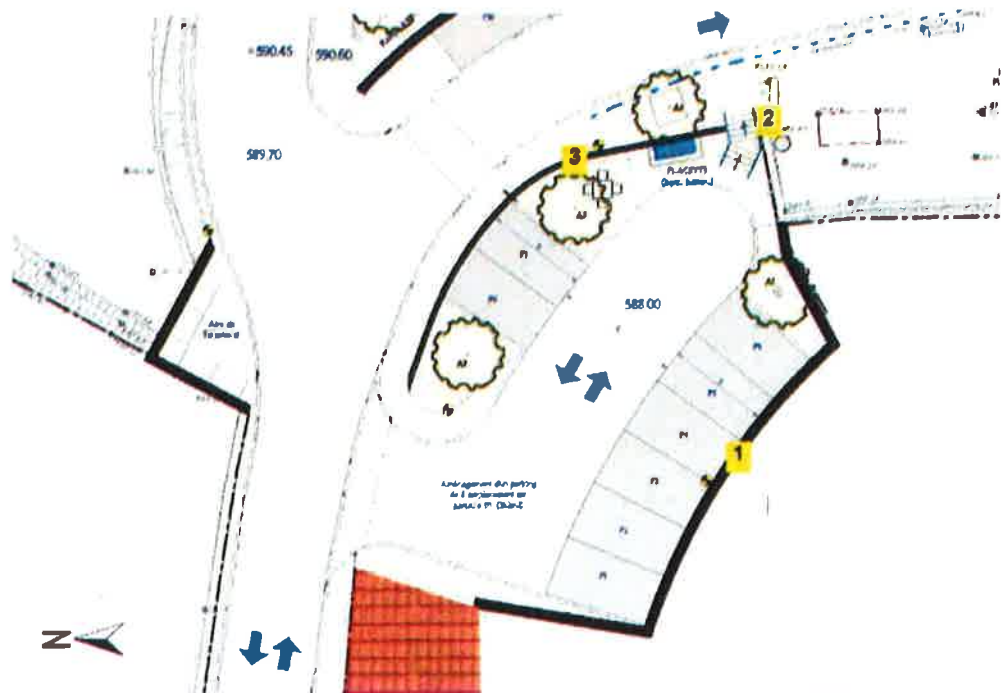
Le plan de circulation modifié passerait la circulation du tronçon étroit du centre bourg en voie à sens unique (sens montant).



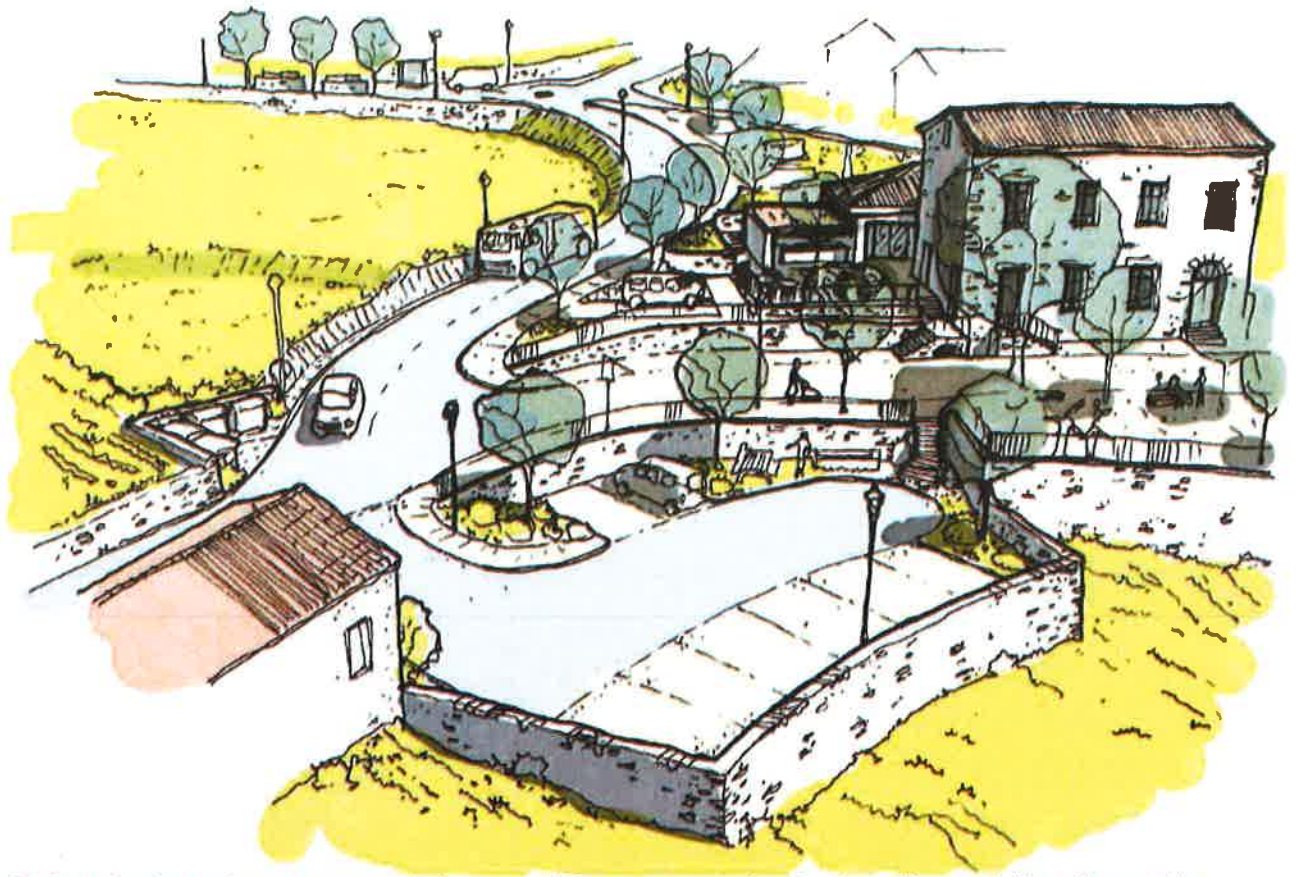
18. Le passage en sens unique du tronçon étroit de la traverse constitue une réponse logique aux caractéristiques limitées de la voie.

b- Aménagement d'un parking sur la parcelle 112 :

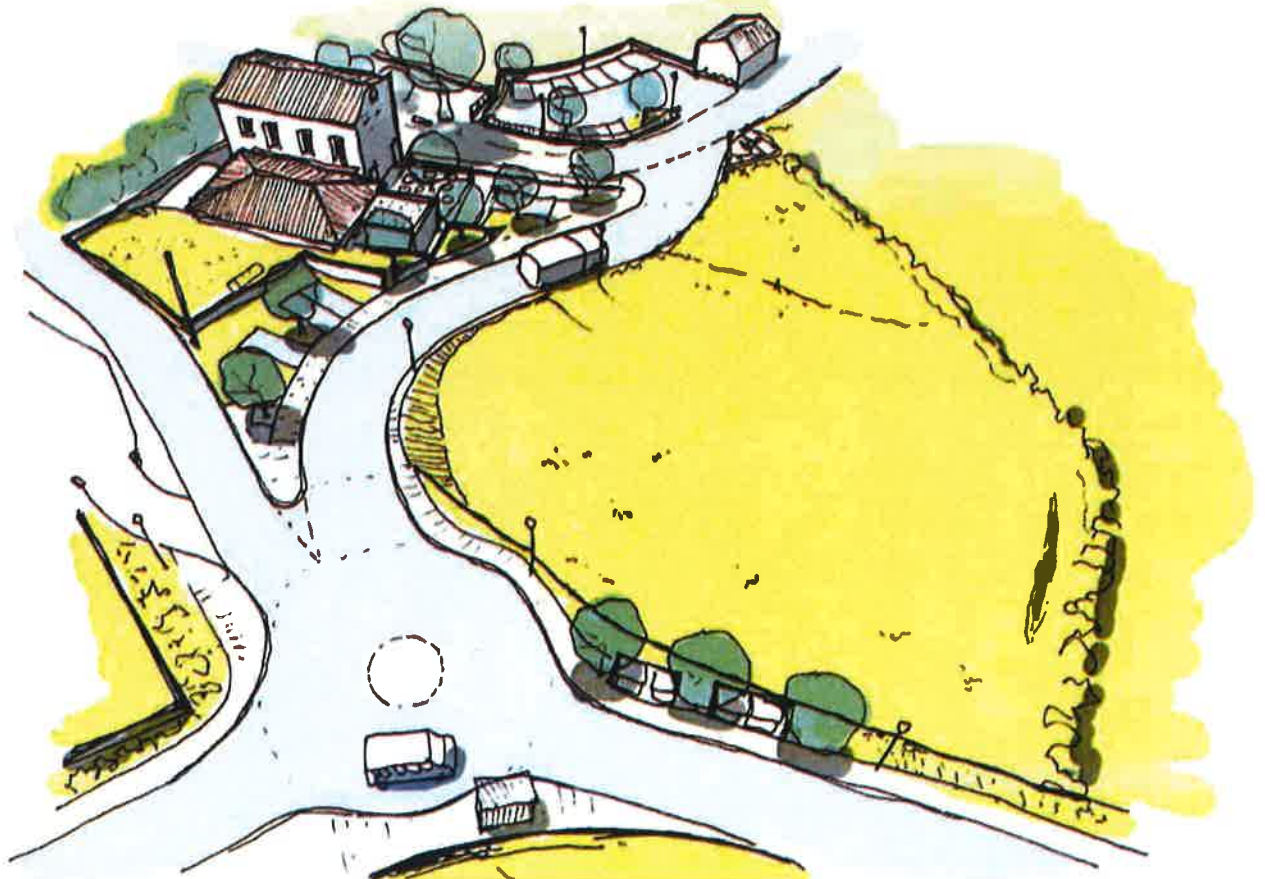
La réalisation d'ouvrage de soutènement en limite basse de la parcelle 112 (1) permet la création parking d'une dizaine de places accessibles depuis la traverse. Elles pourraient ainsi être directement liées aux usagers de la mairie, des logements communaux et de la salle polyvalente avec l'aménagement soigné d'un escalier de liaison (2) contre la place publique.



19. L'aménagement du parking profiterait directement au deux ERP ainsi qu'aux logements communaux. Un nombre raisonnable d'emplacements devrait être retenu afin de maintenir un « verdissement » agréable de cet espace directement visible de la future terrasse.



25. Croquis des aménagements projetés vue de l'Ouest : au premier plan le parking projeté sur la parcelle 112. En arrière plan, la voie de délestage en liaison des tronçons de la traverse RD165.



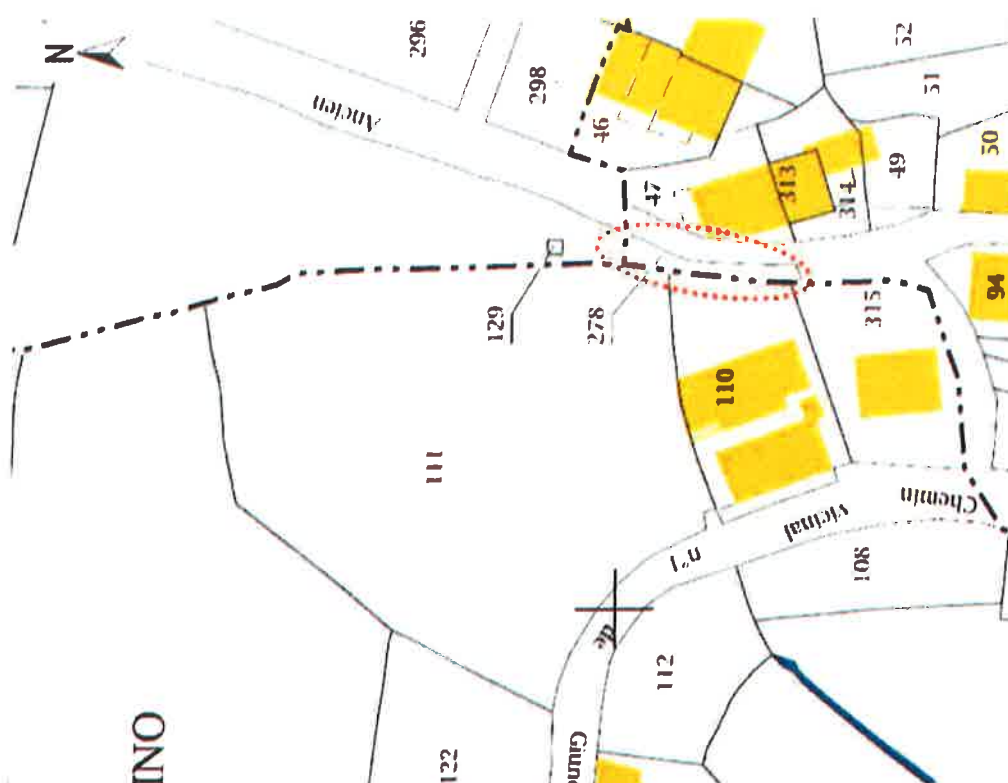
26. Croquis des aménagements projetés vue de l'Est.

4. Faisabilité de l'opération

a- Administrative

Maîtrise d'ouvrage : l'opération concernant à la fois le domaine public départemental (Collectivité de Corse) et communal (Mairie de Giuncheto) , l'organisation de la maîtrise d'ouvrage doit être clairement définie par convention.

Foncier : la réalisation de l'opération requiert la maîtrise foncière totale de la parcelle 112 pour la création du parking (contenance 382m²). Concernant la voie de contournement et les aménagements afférents aux ERP, l'emprise nécessaire est évaluée en première à 1000m² de la parcelle 111 (sur une contenance totale de 2705 m²). la réalisation du projet rend nécessaire l'acquisition de la petite parcelle n°129 appartenant au syndicat d'électrification qui n'en a plus d'utilité.



32. Extrait cadastral: les parcelles 129 et 112 sont à acquérir en totalité. La parcelle 111 est partiellement concernée à hauteur de 1000m² - en première analyse. La parcelle 278 n'est pas impactée par les travaux.

	Contenance	Emprise prévís.	Reste
Parcelle 129	4 m ²	4 m ²	0
Parcelle 111	2705 m ²	1000 m ²	1705 m ²
Parcelle 112	382 m ²	382 m ²	0

33. Tableau des emprises prévisionnelles pour la réalisation de l'opération.

Règles d'urbanisme : La commune dispose d'une carte communale approuvée. Aucun édifice inscrit ou classé présent sur le village. La réalisation d'une extension à la salle des fêtes est envisageable dans le cadre d'une DP ou d'un PC en fonction de la surface créée.

Loi sur l'eau : au vu du secteur et des aménagements prévus et ce concernant la réglementation loi sur l'eau, le projet de route et de parking ne sont pas soumis à cette réglementation. Il n'y a pas de cours d'eau, ni de zone humide et le bassin

versant intercepté est inférieur à 1Ha. Il n'est pas nécessaire de monter un dossier « loi sur l'eau ».

Accessibilité: La commune s'est engagée dans la mise en accessibilité de ces ERP (procédure dite d'Ad'AP) comportant notamment des dérogations prévisibles sur l'accès aux structures aux personnes à mobilité réduite. La réalisation de la présente opération constituera une amélioration de la qualité d'usage de ces établissements en supprimant les demandes de dérogations prévisibles de l'Ad'AP avec notamment :

- la création d'une place de stationnement PMR plane au dévers près pour les deux ERP,
- la réalisation de rampe à 4-5% vers les entrées des deux ERP ainsi que la terrasse ;
- la création d'un sanitaire accessible pour la salle polyvalente et - si possible - pour la mairie.

b- Technique

Sécurité - Pente de la voie : La principale contrainte technique porte sur la pente de la voie à créer. Sans être de caractère exceptionnel, la pente de la voie de contournement est relativement raide (15%). Cette pente s'applique cependant sur un court linéaire, pour un usage principalement résidentiel.

Sécurité – Raccordement à la voirie existante : Le raccordement de la voie de contournement à la RD165 ne comporte pas de difficultés particulières en terme de visibilité et de manœuvres exceptés :

- La manœuvre en partie haute « traverse centre bourg → voie de contournement » . en l'absence de mini giratoire, cette manœuvre sera difficile.
- La manœuvre en partie basse « voie de contournement → traverse centre bourg » pour les véhicules de gros gabarits avec une occurrence prévisible cependant très faible.



34. Vue des deux manœuvres qui peuvent s'avérer difficiles.

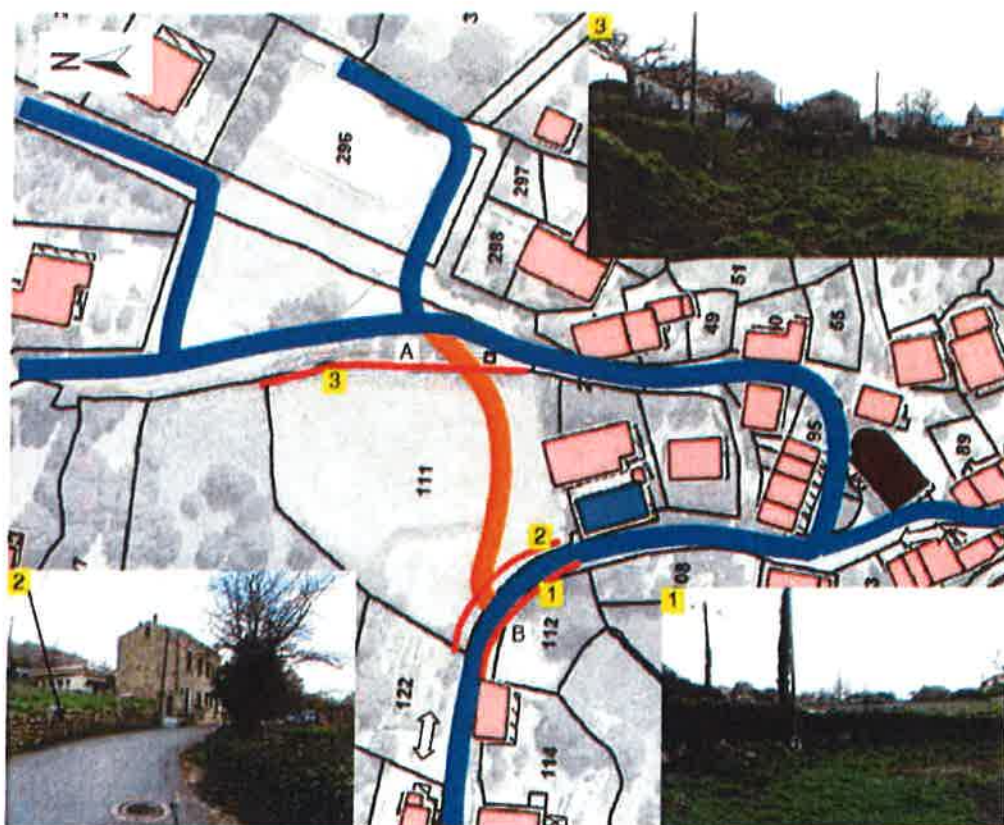
En revanche, le bâti présent à gauche de l'accès au parking projeté sera un masque à la visibilité des conducteurs s'engageant sur la traverse. C'est un point dur à prendre en compte avec si nécessaire la pose d'un miroir routier.

Abribus : Son emplacement actuel sur la place publique peut être maintenu ou alors, la structure peut être déplacée contre le mur de l'aire de jeux (au niveau du raccordement haut de la future voie de contournement).

Point de collectes de OM : Les deux points de collectes présents sur le site sont directement impactés par la voie nouvelle. Ils doivent cependant être maintenus et reconstruits avec un double objectif de sécurité (pas de gêne à la visibilité au niveau des carrefours) et d'intégration au site (emploi de pierres de récupération, bardage bois...).

Ouvrages de soutènement : trois ouvrages de soutènement existants sont concernés par l'opération:

- en limite haute de la parcelle 111 (3) : présence fragmentaire d'un mur de soutènement à la RD165 en pierre sèches dans un état très dégradé
- en limite basse de la parcelle 111 (2) : mur de limite de propriété en pierres sèches - état dégradé
- en soutènement de la RD165 au dessus de la parcelle 112 (1) : ouvrage en pierres sèches – état dégradé.



39. Vue des murs de soutènement présents sur l'emprise de l'opération.

Compte tenu des aménagements envisagés, les deux ouvrages sur la branche basse de la RD165 sont à déposer intégralement avec récupération des moellons pour reconstruction à de nouveaux emplacements. Le mur de soutènement haut sera, selon nécessité, repris / confortés par exemple avec des enrochements.

Un quatrième ouvrage est à construire à la limite basse de la parcelle 112 pour soutenir la plate forme du parking projeté. Une étude de sol devra préciser la nature et la portance du sous sol pour la fondation de l'ouvrage (implantation au départ d'un talweg)